

CHARTRE ROMAIN JACOB

Unis pour l'accès aux soins des personnes en situation de handicap

12 engagements pour garantir à chaque personne en situation de handicap un accès égal, digne et continu aux soins et à la santé, signée le 29 janvier 2026)

 <p>01</p> <p>Valoriser l'image que la personne en situation d handicap perçoit d'elle même</p>	 <p>02</p> <p>Valoriser l'accompagnement</p>	 <p>03</p> <p>Exprimer les besoins</p>
 <p>04</p> <p>Intégrer la santé au parcours de vie des personnes en situation de handicap</p>	 <p>05</p> <p>Construire une culture professionnelle commune</p>	 <p>06</p> <p>Coordonner le parcours de santé</p>
 <p>07</p> <p>Organiser l'accès aux soins et à la prévention</p>	 <p>08</p> <p>Faciliter et développer l'accès aux soins ambulatoires</p>	 <p>09</p> <p>Prévenir et adapter l'hospitalisation avec ou sans hébergement</p>
 <p>10</p> <p>Améliorer la réponse aux urgences médicales</p>	 <p>11</p> <p>Faciliter le recours aux technologies de l'information et de la communication</p>	 <p>12</p> <p>Mettre en œuvre et évaluer la charte</p>

